VICE-PRÉSIDENCE RECHERCHE ET INNOVATION

Lettre de mission

1/ CONTEXTE ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

La Rochelle Université construit depuis une quinzaine d'année une signature scientifique autour des enjeux du littoral. Ce positionnement a été particulièrement marqué à partir de 2018 avec une spécialisation forte et exclusive sur le « littoral urbain durable intelligent » et la création d'un institut du même nom. Cette hyper spécialisation a offert à l'établissement une reconnaissance nationale et internationale mais elle a parfois pu empêcher l'émergence de travaux de haut niveau qui, même s'ils n'étaient pas pleinement en phase avec le littoral, auraient pu contribuer au rayonnement et au développement de l'établissement.

Si le littoral et l'environnement doivent rester les thèmes prioritaires de notre politique scientifique, d'autres travaux de haut niveau doivent aussi trouver leur place. Dans le cadre du mandat, il s'agira notamment d'investir dans une nouvelle génération de talents, de créer les conditions de construction d'un projet fédératif pour les sciences humaines et sociales et de faire émerger d'autres espaces de recherche. Cette stratégie sera à préciser avec nos partenaires, notamment le CNRS avec qui le dialogue est déjà engagé.

Cette dynamique nouvelle s'adossera à une recherche ouverte sur la société, les territoires et les habitants. Au travers d'Open Campus Innov et en appui de nos outils de diffusion de la culture scientifique qu'il conviendra de développer, les transferts de technologies et la diffusion des savoirs devront être renforcés.

La vice-présidence recherche aura à poursuivre l'organisation de la recherche et à concrétiser les grandes orientations stratégiques de La Rochelle Université. Elle est l'interlocutrice première de l'équipe du président sur les sujets relatifs à la politique de recherche et à sa valorisation et assure un rôle de coordination et d'animation de l'ensemble des activités de recherche de l'établissement. Elle est garante de sa mise en œuvre, en interne comme en externe.

2/ MISSIONS RÉCURRENTES ASSIGNÉES À LA VICE-PRÉSIDENCE

- Préparer les séances de la Commission de la Recherche et du Conseil Académique, en collaboration, pour cette dernière instance, avec la vice-présidence CFVU. En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence élabore l'ordre du jour et veille au suivi politique des dossiers qui y sont présentés et au respect des cadres légaux et réglementaires. En lien avec le président, elle est chargée des relations avec les élus de la CR, des organisations qui y sont représentées et des personnalités extérieures ;

- Assurer, avec l'équipe présidentielle, et en lien étroit avec les unités de recherche et la commission de la recherche, l'impulsion et la coordination de la politique

scientifique de l'université. À cet effet, elle organise des débats au sein de la commission de la recherche sur les orientations des politiques de recherche et soumet à sa décision l'affectation des crédits de recherche tels que le conseil d'administration les lui a octroyés ;

- Superviser et coordonner le dialogue avec les directions d'unités de recherche ainsi que les porteurs de projets scientifiques internes ou externes à La Rochelle université ayant partie liée avec les orientations scientifiques de l'université. Avec la direction de la recherche, et notamment dans le cadre de réunions inter-laboratoires, elle informe les directions de laboratoire des actualités institutionnelles et réglementaires liées aux activités de recherche et à la vie des laboratoires et recueille dans le cadre de ces rencontres leurs idées, projets, suggestions.
- Piloter les volets recherche des PIA obtenus par l'université, en particulier les programmes « Excel LR » et « Open Campus Innov ».
- Assurer des missions de représentation de l'établissement dans les instances, réseaux et organismes qui relèvent de sa délégation, notamment en cas d'empêchement du président, et appuyer la présidence en cas de crise ou d'urgence.

3/ OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES

Les axes forts qui devront être mis en œuvre pendant le mandat sont :

- Conforter le soutien à notre activité de recherche en développant les partenariats avec les organismes de recherche, mais aussi en dégageant des moyens récurrents pour soutenir l'émergence de nouveaux thèmes et de nouveaux talents ;
- Renforcer le lien formation-recherche et œuvrer à la promotion de la formation doctorale pluridisciplinaire ;
- Renforcer la valorisation de la recherche, la communication de la recherche et la diffusion de la culture scientifique notamment en termes de science ouverte et la politique de l'Open Data ;
- Définir une politique et des orientations stratégiques en termes de ressources humaines et de politique budgétaire au service de la recherche.

Axe 1 : investir dans une nouvelle génération de talents

- Impulser une dynamique de soutien aux jeunes chercheurs (doctorants, post-doctorants, enseignant-chercheur, chercheurs nouvellement recrutés) ;
- Sécuriser les parcours des jeunes chercheurs sur leur phase exploratoire, dans le respect des pratiques disciplinaires en travaillant sur un programme d'accompagnement sur les premières années de fonction ;
- Faciliter la participation des jeunes chercheurs à des conférences internationales ; proposer un programme de mobilité pour encourager les échanges et aider à l'élargissement de leur réseau, notamment à l'international ;
- Coconstruire avec notre école doctorale une politique doctorale qui permette d'augmenter le volant des allocations doctorales en plus de celles formant le volant de base de l'établissement ; Articuler la formation doctorale avec les politiques d'innovation et de formation pour conforter le lien formation - recherche en s'appuyant sur la montée en puissance des programmes gradués.

- Poursuivre la dynamique d'accompagnement vers l'HDR.

Axe 2 : Créer les conditions de construction d'un projet fédérateur pour le domaine des Sciences Humaines et Sociales

- Créer une commission de scientifiques en Sciences Humaines et Sociales (SHS) ad hoc pour permettre de bien travailler les objets d'études qui font notre identité dans ce domaine ;
- Faire émerger un espace de recherche dédié aux unités de SHS, favorisant les interactions et qui ferait valoir les logiques scientifiques de ces laboratoires ; Encourager les initiatives d'innovations sociales en s'appuyant sur les dispositifs internes (Opencampus innov) ou externes (AMI Région Nouvelle-Aquitaine).

Axe 3 : Poursuivre le dialogue institutionnel élargi avec les organismes nationaux de recherche

Le dialogue avec le CNRS doit s'intégrer dans une réflexion globale impliquant l'ensemble des organismes nationaux de recherche (IFREMER, IRD, INRAE, BRGM, etc…) et favorisant une vision commune et intégrée des unités de recherche. Pour cela, il faudra :

- Travailler à l'articulation complexe entre la structure de l'institut, les laboratoires, les fédérations et les Unités d'Appui et de Recherche (UAR) pour notamment poursuivre l'ancrage à l'échelle nationale d'un grand pôle thématique sur les sciences de l'environnement (INEE, INSHS, INSU) ;
- Travailler les liens existants avec les autres instituts du CNRS (INSIS, INSMI + MITI) pour renforcer les labellisations existantes et porter haut les ambitions des laboratoires de Sciences & Technologies ;
- Coconstruire avec les autres organismes nationaux de recherche (IFREMER, IRD, BRGM, INRAE) des conventions cadres de recherche identifiant des thématiques de recherche conjointes et structurantes à l'échelle de notre site, comme les moyens de les mettre en œuvre ;
- Initier la structuration de plateformes labellisées et auditables de l'établissement au service des laboratoires de recherche ou en lien avec le monde socio-économique.

Axe 4 : Construire une politique d'innovation et d'entreprenariat issue de la recherche

- Accompagner la pérennisation du dispositif OpenCampusInnov avec les partenaires (collectivités et technopoles) ;
- Contribuer au suivi, en lien avec les vice-présidences concernées, le projet de réalisation du nouveau bâtiment OpenCampusInnov ;
- Déprécariser l'innovation en trouvant les moyens de soutenir la phase entre l'identification d'un produit de la recherche valorisable et le dépôt de brevet, phase précédant l'action de la SATT : étudier la possibilité de constituer un fond de prématuration « pack innovation pour les EC »
- Sensibiliser les doctorants à l'innovation

Axe 5 : Renforcer le dialogue avec la société et les acteurs de la diffusion de la culture scientifique

- Intensifier l'ouverture de la recherche et de l'innovation vers le public, les jeunes et les territoires, en lien avec la vice-présidence « Culture(s) et communication ».

4/ ORGANISATION, MOYENS ET INTERACTIONS

La vice-présidence bénéficie du soutien de la présidence dans la mise en œuvre de sa délégation. Membre du bureau présidentiel, elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des autres vice-présidents, la direction générale des services et le cabinet de la présidence.

Elle s'appuie sur les services intégrant une activité recherche et innovation, notamment sur la direction de l'Institut LUDI et la direction de la recherche pour la mise en œuvre de la politique scientifique de notre établissement. Elle bénéficiera également de la collaboration du chargé de mission Innovation et entrepreneuriat à qui sera délégué une partie de la feuille de route. Elle travaille enfin en étroite collaboration avec la direction de l'Institut LUDI.

Elle participe aux réunions de pilotage propres à son domaine d'action. Elle est également membre du comité de pilotage d'ExcelLR et membre du comité de pilotage « OpenCampusInnov ».